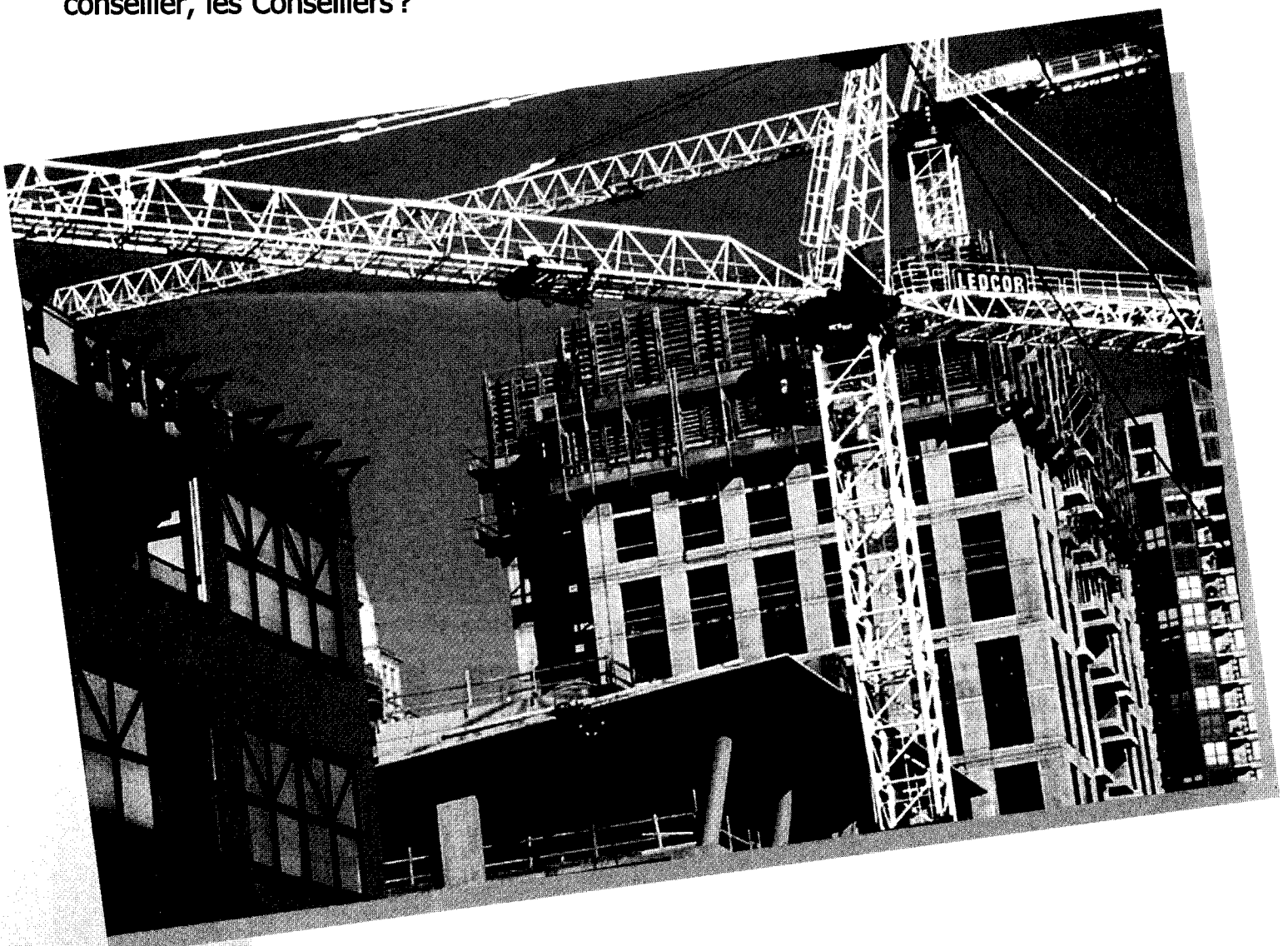


Coup de pouce pour relancer l'économie

Il n'y a que sept Conseillers fédéraux. Ils ne peuvent pas se battre avec leurs dossiers, leurs collaborateurs, les médias et la globalisation et en plus s'occuper du bâtiment. Alors, pourquoi ne pas conseiller, les Conseillers ?



Narcisse Niclass
www.basta-info.net

Nous savons que des projets importants, pour des milliards, sont bloqués et coûtent très chers à la collectivité.

Notre système fait que le traitement de ces dossiers prend des années. Nous n'allons pas changer les lois ni nos mentalités rapidement. Aussi je propose l'introduction d'un élément totalement aléatoire, que j'appelle "Lothar" et qui, chaque mois par

tirage au sort, débloque un projet d'une façon totalement arbitraire et ludique. C'est le jeu, pour avancer et faire avancer l'économie de notre pays. Les risques sont minimes, les économies seront grandes et les décisions pas plus loufoques que

certaines prises par nos Chambres et nos autres institutions.

Quelques suggestions pratiques

1. Les investissements intérieurs profitent à tous. De l'argent est disponible mais les banques et les propriétaires sont frileux. Pendant 2 ans, offrons l'absolution à tous ceux qui sortent de l'épargne non déclarée pour la placer directement dans une construction. Condition particulière pour l'hypothèque, les fonds propres seront à hauteur de 40 % au minimum.

2. L'agriculteur est en difficulté et les années prochaines s'annoncent pénibles. Afin de mieux utiliser le volume bâti disponible, lançons un moratoire pour réveiller les campagnes. Pendant 3 ans, tout volume sous toiture, en zone agricole, peut être transformé en habitation sans délai. La procédure sera simplifiée si les questions d'accès, de protection des eaux et de sécurité sont réglées.

3. Dans les zones villas, les bâtisses pourront être agrandies sans difficultés administratives et par-dessus les règlements, si l'ensemble des voisins donne un préavis écrit favorable. Encore une fois les questions d'accès et de sécurité seront réglées selon les normes.

4. Les familles déclarant moins de 80 000 francs de revenus, seront exonérées d'impôts communaux pendant 2 ans, si elles construisent une villa à usage privé et personnel. Les cantons pourront faire de même dans certaines zones.

5. L'accès à la propriété par des étrangers, pour de nouvelles constructions à usage privé, sera libéré de toutes contraintes.

6. Tous les galetas et combles pourront être transformés en volume habitable. Les règlements seront assouplis pour la construction de lucarnes et fenêtres dans les zones qui ne sont pas inscrites au patrimoine historique.

7. Dans les zones rurales, les indices du volume bâti par rapport à la surface du terrain seront améliorés. Des voisins consentants pourront par exemple agrandir leur maison jusqu'en limite de parcelle et "jumeler" leurs constructions. Les questions de protection incendie seront à régler judicieusement.

Anticiper pour favoriser la construction

D'autres suggestions sont imaginables. Naturellement, de tels changements provoqueront des réactions négatives. La Suisse est une ville dont les quartiers sont assez éloignés. Au lieu de libérer les zones

sous la pression, anticipons et favorisons la construction. Le potentiel de tout le pays sera amélioré. Nous gagnerons en confort et la pression sur les prix de location sera moins grande. Chaque suggestion réalisée sera une bouffée d'oxygène pour le marché intérieur.

Quand le bâtiment va... Vous pouvez déposer vos idées sur le forum de www.invention.ch.



EXPRIMEZ-VOUS

&

GAGNEZ

UN ABONNEMENT

**ET VOS PETITES ANNONCES
GRATUITES**

Chères lectrices et chers lecteurs, le **Bâtiment** vous ouvre ses colonnes.

Tous vos coups de gueules, vos réactions et autres avis nous intéressent.

Envoyez vos lettres à :

Le magazine **Bâtiment**
Courier des lecteurs
LEdition Sàrl
Case postale 166
1618 Châtel-St-Denis

ou par mail à :

info@ledition.ch

A chaque parution du **Bâtiment**, les auteurs d'une lettre de lecteur participeront à un tirage au sort. A gagner un abonnement annuel au **Bâtiment**

